

*Taxe d'accise—Loi*

Selon la proposition du ministre, celui qui gagne \$50,000 payera exactement le même supplément pour conduire son automobile sur un certain nombre de milles que celui qui gagne \$6,000. Si on recourait à un autre moyen pour financer ce programme, si, par exemple, on utilisait l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des sociétés, au moins le Canadien qui appartient à la catégorie de revenus supérieurs paierait plus que le Canadien moyen. La méthode choisie par le ministre pour recueillir les fonds supplémentaires dont il a parlé manque absolument d'équité.

Je veux maintenant parler du bien-fondé de l'augmentation elle-même. Je ne nie pas qu'elle se justifie en partie. Mais je me demande vraiment s'il était bien nécessaire de percevoir les centaines de millions de dollars dont le ministre a parlé. Deux ministres de la Couronne admettent maintenant que les sociétés pétrolières, en imposant ce prix au Canada et aux autres pays, font peut-être une entorse à la morale.

D'après certains faits qui se sont produits en Nouvelle-Écosse et aux États-Unis, les sociétés pétrolières semblent avoir augmenté les prix artificiellement grâce à des manipulations de documents. Cela veut peut-être dire que les Canadiens sont victimes de manœuvres malhonnêtes et qu'ils paient trop cher les produits qu'ils importent sur la côte est. Il y a deux ans, on a découvert en Nouvelle-Écosse, au cours d'un procès, qu'Imperial Oil possédait aux Bermudes une société appelée Allbury Limited. Cette société achetait du pétrole destiné à la côte est du Canada par l'intermédiaire d'une filiale d'Exxon et le vendait ensuite à Imperial Oil au Canada. Par pur hasard, évidemment, Imperial Oil se trouve être une autre filiale d'Exxon; le prix payé d'une filiale à l'autre révélait une marge bénéficiaire considérable. Il est certainement normal que nous posions des questions sur un procédé de ce genre et le gouvernement aurait certainement mieux fait d'effectuer une enquête approfondie sur les activités des sociétés multinationales avant de présenter les mesures législatives à l'étude.

Je crois comprendre que la pratique dont j'ai parlé a maintenant cessé, c'est-à-dire l'opération triangulaire Bermudes-Est du Canada-Exxon.

**Une voix:** C'est la seule que nous connaissons.

**M. Broadbent:** Oui. C'est bien là la question: combien y en a-t-il que nous ne connaissons pas? Mais combien de ces pratiques sont encore utilisées, non seulement par Exxon, mais aussi par Gulf et d'autres grosses sociétés? Nous savons tous que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a demandé à ses hauts fonctionnaires de mener une enquête sur ce genre de pratiques. Le ministre a en effet l'obligation d'exiger une telle enquête le plus tôt possible et d'en soumettre les résultats non seulement à ses collègues du cabinet mais à tous les autres députés et, par le fait même, au peuple canadien, afin que nous ayons une idée des politiques de fixation des prix qui s'exercent au sein des sociétés pétrolières.

• (1710)

Il y a également un autre ministre qui peut entreprendre des démarches afin d'empêcher non seulement les sociétés pétrolières mais aussi les sociétés multinationales de tirer parti des diverses lacunes de la loi de l'impôt qui leur permettent d'échapper légitimement aux taxes imposées au Canada. Je veux parler du ministre du Revenu national (M. Basford) et, en particulier, d'un certain nombre de déclarations qu'il a faites récemment à cet égard. Je répète encore qu'il eût été plus à propos pour nous d'avoir devant

[M. Broadbent.]

nous ses propositions précises, étayées sur des renseignements recueillis par lui-même ou par ses collaborateurs, sur ce qu'il estime être un comportement inapproprié. Il eût été utile pour nous d'avoir devant nous ces renseignements avant de débattre le présent bill.

Deux ministres ont donc reconnu implicitement qu'ils avaient de graves soupçons à propos d'activités malhonnêtes de la part non seulement des sociétés pétrolières, mais aussi d'autres sociétés. En particulier, nous savons qu'Exxon et Esso ont pris des décisions injustifiées à propos des prix.

Autre point à signaler: avant que le gouvernement n'adopte un programme d'indemnisation pour le pétrole importé et destiné à la consommation sur la côte est, 60 p. 100 du pétrole importé provenait du Venezuela et 40 p. 100 du Moyen-Orient. Or, pour une raison très mystérieuse, nous importons aujourd'hui 60 p. 100 de notre pétrole du Moyen-Orient et 40 p. 100 du Venezuela.

Les Canadiens peuvent à juste titre se demander pourquoi ces sociétés multinationales, qui exploitent tant au Venezuela qu'au Moyen-Orient, ont soudainement décidé d'importer plus de pétrole du Moyen-Orient qu'elles ne le faisaient avant l'adoption du programme d'indemnisation. N'aurions-nous pas un peu raison de croire que cela est dû en grande partie au fait que les indemnités versées à ces sociétés pour le pétrole importé au Canada d'une autre provenance sont plus élevées que celles qui leurs sont versées pour le pétrole importé provenant de la source traditionnelle? À mon avis, nous devrions au moins examiner attentivement ce changement de provenance du pétrole pour découvrir si les sociétés pétrolières trompent ou volent les Canadiens, de connivence avec le gouvernement libéral.

J'aimerais parler des commentaires du ministre concernant l'économie pendant quelques secondes, ce qui est, en fait, déjà trop. Le ministre a laissé entendre plus tôt et répété cet après-midi que l'imposition d'une taxe d'accise spéciale encouragerait les gens à moins se servir de leur automobile. C'est évidemment absurde. Le chef de l'opposition et moi-même, dans les observations que nous avons faites plus tôt, avons signalé que la plupart des gens qui utilisent une automobile au Canada sont obligés de le faire; ils doivent acheter de l'essence à moins qu'ils ne veuillent cesser de travailler et percevoir des prestations d'assurance-chômage, ce qui ne plairait certainement pas au ministre. Son argument au sujet de l'économie n'est qu'un moyen cynique d'encourager les Canadiens à appuyer cette mesure tout à fait injustifiée.

Le ministre sait très bien que le bill vise surtout à accroître les recettes d'une façon extrêmement régressive. Le ministre essaie de déguiser cet objectif en avançant un argument sans aucun fondement au sujet de l'économie de l'énergie. Permettez-moi de citer à la Chambre des chiffres pour étayer ma déclaration.

En dehors du fait que les travailleurs doivent se rendre à leur travail en voiture, si le ministre examinait ses propres statistiques ou si son collègue, le ministre de l'Énergie, lui en fournissait, il constaterait qu'entre 1971 et 1975, on a enregistré une augmentation très sensible de la consommation d'essence utilisée par les automobiles, au moment même où le prix de l'essence connaissait la plus forte hausse. Pour employer un jargon technique, l'élasticité de prix est pratiquement inexistante en ce qui concerne l'essence utilisée pour les automobiles une fois que celles-ci font partie intégrante de la société, et tous les spécialistes de ce domaine vous le diront. Le ministre devrait revoir ses fonctionnaires pour leur suggérer de